

PROCÈS – VERBAL

de l'Assemblée générale annuelle

de la Section vaudoise du

TOURING CLUB SUISSE

Mercredi 26 mai 2021

16h00

Au Centre TCS à Cossonay

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 juillet 2020
2. Rapport d'activité sur la gestion du Comité cantonal
3. Comptes 2020
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Rapport de la fiduciaire Ernst & Young
6. Votation sur la gestion et les comptes
7. Présentation du budget 2021
8. Cotisations 2022
9. Elections statutaires
10. Modification des statuts
11. Informations et perspectives
12. Propositions individuelles et divers

SOMMAIRE

INTRODUCTION

▪ Salutations et bienvenue du Président	Page 3
1. Adoption du procès-verbal	Pages 3 - 4
2. Rapport d'activité sur la gestion du Comité cantonal	Page 4
3. Comptes 2020	Pages 5 - 6
4. Rapport des vérificateurs des comptes	Page 6
5. Rapport de l'organe de révision Ernst & Young SA	Page 6
6. Votation sur la gestion et les comptes	Page 7
7. Budget 2021	Page 7
8. Cotisation 2022 de la section	Page 7
9. Elections statutaires	Pages 8 - 10
a. Fin de mandat au sein du Comité cantonal	
b. Réélection de membres du Comité cantonal	
c. Election de nouveaux membres au Comité cantonal	
d. Réélection du Président	
e. Réélection d'un délégué	
f. Réélection et élection de vérificateurs des comptes	
g. Election de l'organe de révision	
10. Modification des statuts	Pages 10 - 11
11. Perspectives par M. Jean-Marc Thévenaz, Directeur de la Section vaudoise du TCS	Pages 11 - 12
12. Propositions individuelles et divers	Page 12
ANNEXE 1 – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES	Page 13
ANNEXE 2 – COMPTES 2020	Pages 14 - 17
ANNEXE 3 – BUDGET 2021	Page 18

Salutations et bienvenue

Le Président, Monsieur Yves-Stéphane Kellenberger, salue les membres présents à l'occasion de cette 103^{ème} Assemblée générale ordinaire de la Section vaudoise du TCS à Cossonay.

Comme planifié, Monsieur Kellenberger aurait aimé que cette Assemblée puisse se dérouler à Payerne, mais au vu des circonstances actuelles il a été décidé de la tenir à Cossonay de manière strictement statutaire selon l'ordre du jour qui a été publié dans notre organe de publication sans conférencier ni apéritif dînatoire traditionnel.

En plus de notre journal de section et afin de rester le plus réactif possible dans cette situation exceptionnelle, notre site internet officie en tant qu'organe officiel.

Le Président adresse un cordial salut

- à nos chers membres d'honneur du TCS Suisse, Messieurs Daniel Burnand, Jean-François Ottesen ainsi qu'aux membres d'honneur de la Section vaudoise, Madame Pierrette Roulet-Grin et Monsieur Alec Gambini qui nous font l'amitié d'être des nôtres aujourd'hui
- à Mesdames et Messieurs les membres du Comité cantonal
- aux membres de la Section vaudoise du TCS qui vous êtes déplacés à cette Assemblée annuelle
- aux chers jubilaires sans laquelle notre association ne serait pas ce qu'elle est.

Le Président les remercie pour leur précieuse et longue fidélité !

Un dernier hommage est rendu à Monsieur Michael Bernhard, ancien membre du Bureau exécutif et Président de la Commission de circulation qui nous a quittés à l'âge de 80 ans. Une minute de silence s'est tenue afin d'honorer sa mémoire.

Le Président accueille avec plaisir le Directeur, Monsieur Jean-Marc Thévenaz, ses cadres, ses collaboratrices et collaborateurs, une équipe de professionnels sans laquelle cette section ne connaîtrait pas le succès grandissant qui est le sien.

Le Président ouvre ensuite officiellement cette Assemblée en chargeant

- Mme Sonia Glassey, de prendre les notes nécessaires à la rédaction du procès-verbal de cette Assemblée.

L'article 19 des statuts stipule que l'Assemblée générale doit être convoquée au moins 15 jours à l'avance, par publication dans notre organe officiel. Cette convocation ayant été insérée dans le « VaudPages » qui a paru le 29 avril 2021, cette Assemblée a été régulièrement convoquée et peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour est affiché et ne soulève aucune question. Il est donc adopté et sera suivi tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 juillet 2020

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale pouvait être consulté aux Points de Contact à Cossonay et à Lausanne. Il était également à disposition à l'entrée de cette salle.

L'Assemblée n'émet aucune remarque sur ce document.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020 est approuvé à une large majorité avec une abstention et remerciements à son auteur.

2. Rapport d'activité sur la gestion du Comité cantonal

Coronavirus, Covid-19, ces deux vocables auront bien marqué l'année 2020 sur tous les plans et de manière homogène et sur l'ensemble de la planète !

2020 aura donc été une année exceptionnelle dans tous les sens du terme, imprimant des changements comportementaux inimaginables et obligeant tous nos politiciens et les acteurs de notre économie à se réinventer. Ce fût également le cas pour la Section vaudoise et plus précisément pour notre Centre de compétence de Cossonay qui a dû prendre, en plus des deux mois de fermeture imposés, des mesures sanitaires drastiques pour rester ouvert le reste de l'année et continuer à offrir sa large palette de cours et ses services variés.

Les dispositions prises ont été payantes et les résultats de 2020 s'annoncent sous de très bons auspices, ce que nous n'aurions pas imaginé encore en fin d'année, annonce Monsieur Yves-Stéphane Kellenberger. Le budget avait été prudent, tout spécialement en prévision de la disparition de la 2^{ème} journée de la formation 2-phases, qui allait représenter un vrai défi pour tendre à l'équilibre financier.

Le Président remercie tout le personnel du Centre de compétence pour leur travail, ainsi que les membres des organes pour leur soutien et leur confiance.

Hormis les trois soirées du Ciné Drive-in mises sur pied à la mi-août, toutes les autres manifestations prévues ont dû malheureusement, être annulées ou reportées.

Au vu de la situation sanitaire, notre Assemblée générale de l'année passée a dû être repoussée au 2 juillet et rapatriée sur notre site de Cossonay. Elle s'est déroulée de manière strictement statutaire, sans invités ni conférencier et sans partie récréative. Afin de renforcer notre réactivité, le site internet de la Section vaudoise a été décrété provisoirement "organe officiel" en plus de notre journal.

En fin d'année, le TCS s'est prononcé pour soutenir la nouvelle loi sur le CO2. En effet, en tant que plus grand club de la mobilité, le TCS devait montrer l'exemple dans la transition écologique de l'ensemble des systèmes de transport, ce qui est en fait une réelle chance pour notre société afin de réduire les émissions polluantes, par exemple en évoluant sans tarder vers une électromobilité (batterie ou hydrogène), ou à l'aide d'autres nouveaux modes de propulsion.

Le Président, annonce le départ à la retraite de Monsieur Jean-Marc Thévenaz, Directeur en titre de la Section vaudoise du TCS, à la fin de l'année. Afin de privilégier la pérennité des actions, la continuité dans les relations ainsi que le développement des affaires, le Bureau exécutif, a décidé de nommer Monsieur Michele Convertini en tant que Directeur de la Section vaudoise du TCS à partir du 1^{er} janvier 2022. Monsieur Convertini a été engagé au TCS Vaud en 2009 en tant qu'instructeur, il occupe la fonction de Chef de la formation et du perfectionnement depuis 2010 et officie en tant que remplaçant de Monsieur Jean-Marc Thévenaz depuis 2014.

Monsieur Yves-Stéphane Kellenberger, remercie encore une fois toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Centre de compétence de Cossonay pour leur engagement sans commune mesure durant cette année exceptionnelle.

3. Comptes 2020

Les comptes de la Section pouvaient être consultés aux Points de contact de Cossonay et à celui de Lausanne. Un résumé était disponible à l'entrée de cette Assemblée. Le Comité cantonal a d'ores et déjà adopté à l'unanimité les comptes 2020 tels que présentés.

Le Président passe la parole au Trésorier, Monsieur Olivier Maillard, pour la présentation des comptes 2020.

M. Maillard commence sa présentation en rappelant que les comptes annuels, selon l'article 958 du CO comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

Les actifs circulants progressent d'environ 1 million. Cette augmentation réjouissante résulte d'un cashflow très positif comparable à l'année 2019. La trésorerie évolue favorablement et on y ajoutera les autres créances à court terme dont une partie essentielle concerne notre compte-courant avec le Siège Central du TCS. Pour rappel, les cotisations sont encaissées par le Siège central qui crédite à la Section vaudoise sa part de cotisation. La gestion de ces disponibilités, directes sous forme de comptes bancaires, et indirectes sous forme de créance en compte-courant, est déterminante pour éviter à la Section vaudoise de payer des intérêts négatifs.

Il n'y a pas eu d'investissements en immobilisations durant l'année 2020, la variation constatée entre 2019 et 2020 représente les amortissements comptabilisés sur les immobilisations, la méthode de calcul de ces amortissements n'a pas changé.

Au niveau du passif du bilan, les autres dettes à court terme comprennent la part des prêts hypothécaires dont l'échéance est d'un an et moins. Dans les comptes de régularisation et cotisations reçues d'avance, celles-ci représentent 2.3 millions alors que les passifs de régularisation comprennent une provision pour l'assainissement du bâtiment Juniors.

Monsieur Maillard, relève encore que les prêts hypothécaires ne diminuent que de 500'000.- car notre créancier a spontanément interrompu l'amortissement durant la période de pandémie. La Section vaudoise a demandé de reprendre l'amortissement normal dès le 2^{ème} semestre 2020 et également pour l'année en cours.

Dans le compte de résultats, le montant de l'année 2020 (26'605.37) est très comparable à celui de l'année 2019 (26'782.51). Cela s'explique par la diminution des charges financières en raison du remboursement rapide des prêts hypothécaires et que les amortissements des immobilisations sont à un niveau appréciable.

L'évolution des charges d'exploitation, en nette baisse, témoigne de l'anticipation dont a fait preuve la Section vaudoise en cette année qui s'annonçait incertaine en raison de la suppression de la 2^{ème} journée des cours 2-phases. Cette évolution est aussi le reflet d'une maîtrise des coûts et de la capacité d'adaptation de la section durant cette année très perturbée.

A part les frais des bâtiments et des infrastructures qui augmentent, essentiellement dû à l'assainissement nécessaire du bâtiment Juniors, toutes les charges baissent. Cela s'explique par l'anticipation s'agissant des cours 2-phases, par la fermeture du Centre et par la gestion rigoureuse des coûts. En ce qui concerne les produits, il y a eu une baisse logique des finances d'inscription aux cours et les autres produits. Toutefois celle-ci a été vraiment bien maîtrisée et le résultat est mieux que budgété, alors que celui-ci, préparé en novembre 2019, ne tenait pas compte des aléas du Covid.

Le trésorier relève que des indemnités RHT ont été accordées à la Section vaudoise et précise que tous les employés ont été néanmoins payés à 100% sur décision de la Direction validée par le Bureau Exécutif.

En conclusion, M. Maillard propose à l'Assemblée de reporter le bénéfice de l'année 2020 de CHF 26'605.37 en augmentation de la fortune de l'association. En reportant ce résultat, les fonds propres de la Section vaudoise seront de CHF 6'411'676.36.

Le Président remercie le Trésorier pour sa présentation des comptes 2020. Avant de les passer au vote, l'Assemblée entend le rapport des vérificateurs des comptes ainsi que celui de la Fiduciaire Ernst & Young.

4. Rapport des vérificateurs des comptes

La parole est donnée à M. Jean-Luc Randin, porte-parole des vérificateurs des comptes qui donne connaissance de leur rapport.

En exécution du mandat qui leur a été confié, les vérificateurs des comptes ont procédé le 17 mars 2021 à la vérification des comptes de l'exercice 2020. Les documents suivants leur ont été remis : la comptabilité générale de l'année, l'extrait des comptes avec le bilan, le compte de pertes et profits comparés à l'exercice précédent, le budget, les pièces justificatives et relevés bancaires. De plus, le Trésorier et la Comptable ont donné toutes les informations nécessaires à l'exercice de ce mandat et répondu aux questions relevant de la gestion et des comptes de l'exercice concerné.

Les vérificateurs des comptes déclarent que la comptabilité est régulièrement tenue à jour, que le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice 2020 sont conformes à la comptabilité. Au vu de ces conclusions, les vérificateurs des comptes proposent à l'Assemblée d'accepter les comptes qui lui ont été présentés et de donner décharge au Comité cantonal pour sa gestion de l'exercice 2020.

Le Président adresse ses remerciements à M. Jean-Luc Randin et à ses collègues d'avoir examiné avec tout le sérieux requis le bon usage fait des cotisations et des autres recettes générées par les activités de la Section.

5. Rapport de la fiduciaire Ernst & Young SA

Le rapport est présenté par M. Serge Clément. Il représente la Fiduciaire Ernst & Young qui est chargée de réviser les comptes, une obligation voulue par l'article 15 de nos statuts.

Monsieur Clément fait part à l'Assemblée du rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint. En cette qualité, la Fiduciaire Ernst et Young a contrôlé, les comptes annuels de la Section vaudoise du TCS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Lors de ce contrôle, l'organe de révision n'a pas décelé d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi (art. 957 et ss. CO) et aux statuts.

M. Kellenberger remercie M. Clément pour son rapport.

6. Votation sur la gestion d'activité et les comptes

A la suite de ces informations et de ces rapports, l'Assemblée ne demande pas la parole et le Président passe au vote.

Le rapport de gestion du Comité cantonal et les comptes 2020 de la Section vaudoise sont adoptés à l'unanimité.

M. Kellenberger remercie les membres du Comité cantonal, du Bureau Exécutif, ainsi que les membres des diverses commissions ou des groupements de la section pour tout le travail fourni en 2020.

7. Présentation du budget 2021

Seul compétent pour adopter ce budget, le Comité cantonal l'a validé dans sa séance du 16 décembre 2020. Par souci de transparence, il est porté à la connaissance de l'Assemblée. Celle-ci est ainsi informée des moyens mis à disposition des activités de la section.

La parole est donnée au Trésorier, M. Olivier Maillard, qui commente ce budget 2021 en précisant que lorsque le budget a été effectué, on se trouvait toujours dans l'incertitude du post-covid et les chiffres 2020 n'avaient pas encore été finalisés. Le budget 2021 reste prudent. La section espère que les finances d'inscription aux cours dépasseront les projections, tout comme les contrôles techniques et compte sur la stabilité des produits de cotisations.

En ce qui concerne les charges, le souci de la maîtrise des coûts demeure, comme d'ailleurs la volonté d'offrir aux membres et de façon générale aux personnes qui viennent à Cossonay un Centre efficace et à la pointe du progrès. La communication est aussi un axe important pour la Section. Ce qui explique le chiffre plus élevé en 2021 que le réel 2020. Pour rappel, la charge d'amortissement calculée comme la charge d'intérêts, le tout pour environ 1.3 million, est chaque année un défi relevé avec succès par la Section vaudoise qui reste confiante.

Le Président remercie le M. Olivier Maillard pour sa présentation.

8. Cotisations de section 2022

Le Comité cantonal a décidé de ne pas changer les cotisations annuelles de la section. Cette position est identique à celle du Conseil d'administration du Touring Club Suisse qui proposera le statu quo pour la cotisation centrale lors de sa prochaine l'Assemblée des délégués.

Pour la bonne forme, le Président prie les membres qui acceptent de maintenir la cotisation de section inchangée, d'exprimer leur volonté en levant leur carte de vote.

L'Assemblée décide à l'unanimité de maintenir le montant actuel des cotisations annuelles de la Section vaudoise.

9. Elections statutaires

a. Fin de mandat au sein du Comité cantonal

Cette année, nous enregistrons la fin de mandat pour Monsieur Georges Rime qui a œuvré depuis 2006 au sein du Comité cantonal. Monsieur Georges Rime, Syndic de Cossonay, a toujours soutenu et défendu les projets de la Section vaudoise auprès de la Municipalité. Le Président et toute la section le remercient pour son engagement et lui souhaitent une retraite bien méritée.

En décembre 2020, la section a reçu la démission de Monsieur Charles Aeby, qui a décidé pour des raisons professionnelles de quitter le Comité cantonal. Le Président le remercie pour son engagement et tout spécialement pour sa participation très active auprès de la Commission stratégique.

Le Président les remercie à nouveau pour leur investissement.

b. Réélection de membres au Comité cantonal

Cette année, 8 membres sont soumis à réélection, il est proposé à l'Assemblée de réélire pour un nouveau mandat :

Madame Laurence Cretegny, Bussy-Chardonney

Madame Christine Gyger, Aubonne

Madame Valbone Hoxha, Lausanne

Monsieur Jean-Marc Jatton, Gland

Monsieur Yves-Stéphane Kellenberger, Yverdon-les-Bains

Monsieur Olivier Maillard, Paudex

Monsieur Panagiotis Tzieropoulos, Lausanne

Monsieur Marcel Vallotton, Yverdon-les-Bains

L'Assemblée décide à l'unanimité de réélire les 8 membres du Comité cantonal précités.

Le Président les félicite pour leur renouvellement et les remercie pour leur engagement.

c. Election de nouveaux membres au Comité cantonal

Afin de compléter l'effectif du Comité cantonal il est proposé à l'Assemblée d'élire trois nouveaux membres :

Madame Brigitte Delley, Echallens

Madame Audrey Ueberschlag, Crissier

Monsieur Marc Nicolet, Chexbres

Madame Brigitte Delley est au bénéfice d'un brevet fédéral dans les assurances privées. Agent principal et cheffe de vente dans une agence du Gros-de-Vaud. Madame Delley est active dans le milieu politique en tant que conseillère communale. Elle est membre de la Commission de finances de la Commune d'Echallens.

Madame Audrey Ueberschlag a exercé en tant qu'assistante scientifique à l'EPFL en pilotant des projets de recherche et de tests de méthodes appliquées aux bâtiments et aux terrains naturels, tout en enseignant dans le laboratoire de topométrie. Elle obtient le titre d'Ingénieure spécialisée en topographie auprès de l'institut National des Sciences Appliquées à Strasbourg en France, puis le brevet fédéral de géomètre. Depuis 2016 elle est Directrice associée dans un bureau d'ingénieur géomètre.

Monsieur Marc Nicolet a effectué des études à la HEC en section management à Lausanne, où il décroche une licence convertie en Master en science HEC Lausanne. Il obtient d'abord un Diplôme fédéral d'Expert-comptable, puis un Diplôme fédéral d'Expert fiscal. Monsieur Nicolet est actuellement administrateur dans une fiduciaire de Pully et en plus des conseils fiscaux et économiques qu'il prodigue, est mandaté par plusieurs instances pour établir des expertises. Il est membre du Comité de l'Ordre Romand des Experts Fiscaux.

N'ayant émis aucune autre proposition, ni avis contraire, les 3 nouveaux membres sont élus à l'unanimité. Le Président les félicite pour leur brillante élection et leur souhaitent d'ores et déjà une cordiale bienvenue au sein du Comité cantonal et se réjouit de cette future collaboration.

d. Réélection à la Présidence

Monsieur Yves-Stéphane Kellenberger, annonce qu'il arrive à échéance de son premier mandat de trois ans et se tient prêt à se représenter pour un nouveau mandat

La parole est donnée au Vice-président, Monsieur Panagiotis Tzieropoulos. Le Vice-président déclare que le Comité cantonal a approuvé dans sa séance du mois d'avril de renouveler toute sa confiance à Monsieur Yves-Stéphane Kellenberger.

N'ayant émis aucune autre proposition, ni avis contraire, ni abstention, l'Assemblée réélit à l'unanimité Monsieur Yves-Stéphane Kellenberger, Président de la Section vaudoise pour un nouveau mandat de 3 ans.

Le Président remercie toutes les personnes présentes de leur confiance et se réjouit de piloter cette merveilleuse Section vaudoise.

e. Réélection d'un délégué pour l'Assemblée des délégués

Cette année, au sein des Délégués de la Section vaudoise du TCS aucun départ ni démission n'a été enregistré. Seul 1 candidat est soumis à réélection, il est proposé à l'Assemblée de réélire pour un nouveau mandat :

Monsieur Yannick Giroud, Mont-sur-Rolle

N'ayant émis aucune autre proposition, ni avis contraire, ni abstention, l'Assemblée réélit à l'unanimité Monsieur Yannick Giroud. Le Président le félicite et le remercie pour son engagement.

f. Réélection / élection de vérificateurs des comptes

Cette année deux vérificateurs sont soumis à réélections et une vérificatrice suppléante à une élection à savoir :

Monsieur Patrick Languetin, Lausanne

Monsieur Jean-Luc Randin, Orbe

Madame Isabelle Lusti, Etoy

L'Assemblée réélit à l'unanimité Messieurs Patrick Languetin et Jean-Luc Randi. Madame Isabelle Lusti est élue vérificatrice des comptes à la majorité.

Le Président les félicite pour leur réélection et élection.

Afin de compléter l'effectif, il est proposé à l'Assemblée deux nouvelles candidatures en tant que vérificateurs suppléants.

Madame Pascale Ducret, Essertines-sur-Rolle,

Au bénéfice d'une maturité commerciale et titulaire d'un Brevet fédéral de comptable. Actuellement, Boursière de la commune de Gimel depuis 2002 et membre du Conseil d'administration et la banque Raiffeisen de Gimel depuis 2014.

Monsieur Luc Oesch, Echandens

Expert-comptable diplômé et au bénéfice d'un Master en science économique des Hautes Etudes Commerciales (HEC Lausanne). Actuellement, membre de la Direction du Centre Patronal et Directeur des Finances et des institutions de prévoyance. Il est également membre du Comité stratégique d'Innovaud et du Conseil de la Fondation de l'Hôpital de l'Enfance.

N'ayant émis aucune autre proposition, ni avis contraire, ni abstention, l'Assemblée élit à l'unanimité Madame Pascale Ducret et Monsieur Luc Oesch en tant que vérificateurs suppléants des comptes.

Le Président les félicite pour leur brillante élection.

g. Election de l'organe de révision

Législation fédérale oblige, les comptes de la section doivent être révisés par un organe élu par l'assemblée générale. Les statuts (à l'art. 29) prévoient que ces comptes, en sus de l'examen des vérificateurs, sont « également soumis à un réviseur agréé ».

À la suite du départ en pré-retraite de Monsieur Serge Clément, expert-comptable responsable auprès de la Fiduciaire Ernst & Young, le Bureau exécutif a décidé de changer d'organe de révision. Par l'intermédiaire de notre trésorier, en qui la section a une grande confiance, il est proposé à l'Assemblée de confier ce nouveau mandat à la **Fiduciaire Saugy à Lausanne pour l'exercice 2021**. Cette proposition a été validée par le Comité cantonal lors de sa séance du 21 avril 2021.

N'ayant émis aucune autre proposition, ni avis contraire, ni abstention, le mandat de révision des comptes 2021 est officiellement confié à la fiduciaire Saugy à Lausanne.

Le Président remercie Monsieur Serge Clément de la Fiduciaire Ernst et Young pour son engagement durant toutes ces années et lui souhaite une excellente retraite.

10. Modification des statuts

Lors de cette pandémie et au vu des directives émises, la Section vaudoise a pu convoquer les membres à son Assemblée en décrétant son site internet comme « organe officiel ». Le Comité cantonal a validé et propose d'adapter le titre de l'art. 30 des Statuts, de la manière suivante :

Article 30 – Organes officiels

Le site internet et/ou le journal de section sont tous deux les organes officiels de la Section vaudoise du TCS.

L'Assemblée décide d'approuver à l'unanimité la modification de l'article 30 des statuts de la Section vaudoise du TCS.

11. Informations et perspectives du Directeur

Le Président passe la parole à M. Jean-Marc Thévenaz, qui donne de plus amples informations sur les affaires en cours et les perspectives à venir.

L'année 2021 est une année accentuée sur les innovations. En effet, cette année lors de notre Ciné Drive-in la Section vaudoise du TCS ajoutera un Bike-in ; chaque soir, 50 cyclistes sportifs pédaleront en regardant le film, l'entier de la billetterie du "bike-in" sera reversé à l'association Zoé4life.

Le Directeur annonce qu'un projet de rénovation du bâtiment Juniors est en cours.

La section a commencé à introduire la gestion électronique des documents afin de se moderniser et un serveur sera changé afin de mieux gérer toute l'administration de façon électronique.

Dans le domaine « Infrastructures & Bâtiments, des nouvelles surfaces glissantes ont été posées avec un nouveau revêtement technique qui permet d'offrir des cours de qualité. La société Franic Technologie SA est apte à reprendre toute la technologie informatique de la gestion des pistes. Monsieur Thévenaz est content de l'excellente collaboration avec ladite société. Pour une meilleure visibilité sur le Centre, de vieux arbustes ont été arrachés et un nouveau treillis a été installé. Le projet d'installer des ruches, n'a pas été concrétisé par l'apiculteur.

En ce qui concerne la « Formation & Perfectionnement », il est difficile d'innover étant donné que les cours sont donnés selon les besoins des clients. Il est important de maintenir nos acquis et d'avoir de la crédibilité envers nos clients, malgré la concurrence agressive. A la fin du mois de juin, 3 nouveaux instructeurs termineront une formation complémentaire afin d'absorber le volume des cours proposés. La Section vaudoise a également eu l'idée d'optimiser davantage l'utilisation des pistes en répartissant mieux les cours. Cette année, un cours 'individuel' à l'heure selon les demandes des clients a été créé.

Dans le secteur « Technique & Contrôle », nous mettons l'accent sur l'aide à la vente des véhicules d'occasion. Nous allons aussi procéder à des tests sur les batteries des e-bikes d'occasion. Une réflexion est également en cours concernant la station mobile technique afin de lui trouver un endroit fixe où l'installer pour l'utiliser tout au long de l'année, afin de mieux la rentabiliser.

Au niveau « Marketing & Communication digitale », les comptes sur les réseaux sociaux comme, facebook, instagram et linkedin sont opérationnels. La nouveauté cette année a été de développer WhatsApp Business, ceci afin de donner la possibilité aux plus jeunes de communiquer plus facilement et poser des questions. Un blog est également en cours de préparation. La Section vaudoise utilise également la chaîne Youtube du Siège central. Le bulletin de section est en pleine transformation, entre le titre et le visuel, la Section vaudoise souhaite le moderniser.

M. Jean-Marc Thévenaz souligne que le but est de développer les canaux de vente directe avec les forces de la Bâloise et de Training et Event. Il remercie l'équipe des Points de contact pour leur accueil et leur professionnalisme.

Il adresse également un grand merci à toute l'équipe pour son engagement, ainsi qu'aux organes de la Section vaudoise du TCS pour leur confiance et leur soutien.

Le Président remercie le Directeur pour ces informations et pour les futurs projets dont il a parlé.

12. Propositions individuelles et divers

La Section vaudoise n'a reçu aucune proposition écrite dans le délai imparti.

La parole n'est pas demandée sous le point divers.

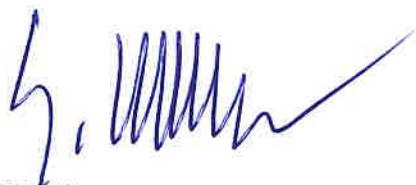
Les opérations statutaires de cette Assemblée générale 2021 sont ensuite officiellement closes. M Kellenberger remercie tous les membres présents de la confiance accordée au Comité cantonal.

Afin de respecter la tradition, il est annoncé que l'Assemblée générale ordinaire de la Section vaudoise du TCS aura lieu **le 29 juin 2022**.

Le Président souhaite à tous une excellente fin de journée.

Cossonay, le mercredi 26 mai 2021

SECTION VAUDOISE DU TOURING CLUB SUISSE



Yves-Stéphane Kellenberger
Président



Jean-Marc Thévenaz
Directeur